

PERMANENCES D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Vous avez des questions, un projet ou des difficultés dans le domaine du logement ?

L'ADIL 68 est là pour vous informer, vous conseiller et vous orienter.

Location, accession à la propriété, rénovation, copropriété, fiscalité... Les juristes de l'ADIL sont à votre écoute pour vous renseigner sur les aspects juridiques, fiscaux et financiers liés au logement et à l'urbanisme. Leurs conseils sont personnalisés, neutres et gratuits !

Vous pouvez les consulter lors de permanences (sans rendez-vous) à

- **St-Louis** (bâtiment Alpha – 5 rue Concorde - 3^{ème} étage – gauche - interphone "VILLE ST LOUIS"), le 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois et le 4^{ème} jeudi du mois, de 9h00 à 12h00.
- **Sierentz** (Espace France Services - 17 rue Rogg Haas), le 2^{ème} jeudi du mois, de 9h00 à 12h00.

Pour connaître le calendrier des permanences, rendez-vous sur le site www.agglo-saint-louis.fr/fr/au-quotidien/habitat/permanences-information-sur-habitat/

Pour plus d'informations, consultez le site de l'ADIL www.adil68.org